

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 16

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_113 : GRANDS EQUIPEMENTS / MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION INFO-JEUNES

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Le Bassin d'Aurillac dispose d'une structure d'information jeunesse labellisée, portée par Aurillac Agglomération au sein de la Médiathèque communautaire.

Le label Info-Jeunes, délivré jusqu'ici pour une période de trois ans, permet de garantir aux usagers la fiabilité et la qualité de l'information délivrée par la structure et engage l'implication de son professionnel dans le réseau d'acteurs de l'information jeunesse.

La labellisation actuelle arrivant à terme, un nouveau dossier a été transmis aux services de l'État et au Centre Régional Information Jeunesse afin de renouveler le label « Info-Jeunes », désormais délivré pour une période de 6 ans (2025-2031).

Le travail de l'Information Jeunesse est dit généraliste. Il couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne : orientation/études, métiers et formations, emploi/jobs/stages, alternance, formation continue, logement, santé, vie pratique, initiatives et projets, loisirs/vacances/sports, partir en Europe et à l'étranger.

Le label IJ est une marque de qualité accordée par l'État à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective. L'exigence centrale qui guide cette évaluation est la

capacité de la structure à se doter des moyens qui lui permettent de proposer à chaque usager une réponse à la fois individualisée et adaptée au contexte local.

Le label traduit l'ambition d'être au service des jeunes, dans une dynamique collective d'amélioration continue entre les structures labellisées mais également avec les autres structures qui délivrent de l'information spécialisée : logement, santé, formation, mobilité, emploi, etc.

Cette demande de labellisation pour une structure d'information jeunesse est conditionnée à un certain nombre de critères et notamment :

- garantir une information objective ;
- accueillir tous les jeunes sans distinction ;
- proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire ;
- offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes ;
- dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à l'information jeunesse.

La labellisation permet aux structures d'accéder à des outils et des ressources :

- utilisation du logo Information Jeunesse,
- participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse,
- formation des personnels au respect des normes attestées par le label,
- animation nationale du réseau organisée par Info Jeunes France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » modifié par le décret n° 2017-1648 du 30 novembre 2017 ;

Considérant la nécessité de garantir un lieu d'accueil et d'accompagnement inconditionnel des jeunes, une information fiable et des outils favorisant l'autonomie des jeunes dans leurs projets ;

Considérant que la labellisation « Info-Jeunes » permet d'offrir un accès à des ressources et à des outils répondant à ces objectifs pour les jeunes de 11 à 30 ans ;

- d'approuver la demande de renouvellement de la labellisation Info-Jeunes pour la période 2025-2031 ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 015-241500230-20250630-DEL_2025_113-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.